

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45604</b>	De <b>M. Michel Zumkeller</b> ( Union des démocrates et indépendants - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Outre-mer
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > fonctionnement	<b>Analyse</b> > diffusion de documents. frais d'expédition.
Question publiée au JO le : <b>10/12/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>18/02/2014</b> page : <b>1630</b>		

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre des outre-mer sur le budget total alloué pour les envois divers (dossiers, comptes-rendus, rapports) provenant de son ministère pour l'ensemble des députés et des sénateurs. À l'heure de la révolution numérique et des mesures de protection de l'environnement, il s'interroge sur l'utilité réelle de ces envois en nombre et conséquents. Il souhaite savoir si son ministère projette, pour les années à venir, un envoi de ces documents par courriel.

### Texte de la réponse

Le ministère des outre-mer est particulièrement attentif à la gestion du budget destiné à l'envoi, aux parlementaires, de documents divers. Il privilégie ainsi, à chaque fois que cela est possible, la voie numérique pour informer les assemblées parlementaires, contribuant par ailleurs à la protection de l'environnement.